



# CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES PROJETS DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ELLE POUR UN MONTANT DE 299 182 € + 59 836 € DE BONIFICATION

Depuis de nombreuses années, le Département de la Manche a pour ambition d'accompagner la dynamique des territoires. De cette volonté sont nés les contrats de pôles de services qui ont pour objectif l'accompagnement financier des projets portés par les communes ayant un rôle de centralité. Dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028, le Département de la Manche a souhaité impulser une nouvelle dynamique pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets. Saint-Jean-d'Elle fait partie des premières communes à bénéficier de cette génération de contrat.

## LE CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES EN CHIFFRES :

- **67 communes « centre-bourgs » accompagnées dans la Manche**
- **Un contrat d'une durée de 4 ans, avec une révision possible au bout de deux ans**
- **Une enveloppe calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF connue au moment de la sollicitation), et comprise entre 300 000 € et 850 000 €.**
- **Une bonification de 20% du montant de la subvention si le projet revêt une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.**

L'objectif des contrats de pôle de services est d'accompagner les communes dans une démarche de transformation durable de leur territoire, en lien avec la transition écologique et inclusive mais aussi de conforter le maillage de ces 67 bourgs de services jouant un rôle de centralité et ainsi renforcer leur dynamique et leur attractivité.

Ils contribuent ainsi à améliorer le cadre de vie des habitants et à conforter les services de proximité relevant des compétences communales, à diminuer l'impact environnemental des projets et à proposer des équipements et services adaptés à tous et pour tous en les rendant accessibles à toutes les personnes, quelle que soit leur singularité.

## THÉMATIQUES ÉLIGIBLES AU CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES :

<b>EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce</li><li>• ...</li></ul>	<b>HABITAT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valorisation de friches existantes</li><li>• Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence</li><li>• ...</li></ul>	<b>AMENAGEMENTS ET MOBILITE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs</li><li>• Création et aménagement de liaisons douces (piétons-vélos)</li><li>• Aménagement d'enclos paroissiaux</li><li>• ...</li></ul>
<b>BIODIVERSITE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels</li><li>• Etudes (atlas de la biodiversité) ...</li></ul>	<b>ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets</li><li>• ...</li></ul>	<b>COHESION SOCIALE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de <u>prévention séniors</u></li><li>• ...</li></ul>

## LE CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES DE SAINT-JEAN-D'ELLE :

### ○ PROJET N°1 : Création d'un équipement sportif de proximité



Le projet vise à créer un équipement sportif de proximité se composant d'une halle sportive couverte d'une surface de 650 m<sup>2</sup> et d'un dojo attenant d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> intégrant des parties communes aux deux espaces : hall d'entrée, sanitaires PMR, deux vestiaires, un local technique et un local de rangement. Dans un souci de rationalisation, la halle sportive et le dojo/salle multi-activités ont des vocations polyvalentes et mutualisées. Les locaux seront donc partagés entre les différents usagers des équipements. Le dojo sera notamment utilisé pour le judo, le body-karaté et la gymnastique (avec l'accueil de clubs fédérés) mais aussi pour des activités sur le temps périscolaire et extra-scolaire (accueil de loisirs). Au niveau de la halle sportive, les marquages et les équipements permettront la pratique de différents sports collectifs : football, handball, basketball, tennis.

L'isolation intérieure (murs et plafonds) du dojo et des espaces mutualisés est prévue en laine de bois. La finition au sol du dojo sera un revêtement acoustique de type linoléum à base d'éléments naturels. La charpente en bois sera couverte en bac acier. Des panneaux solaires sont prévus en partenariat avec la SEM West Energies ; une réflexion est en cours sur la possibilité d'alimenter l'école située à proximité. Un cheminement piéton sécurisé et accessible aux Personnes à mobilité réduite (PMR) sera créé pour accéder à l'équipement depuis l'espace de stationnement.

Les travaux viennent de débuter et devraient s'achever courant 2026.

**Montant du projet :** 1 001 448 € HT

**Montant de l'aide du Département :** 264 872 € auquel s'ajoute une bonification de 52 974 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transition écologique et inclusive.

○ **PROJET N°2 : Rénovation énergétique de la salle de conseil municipal et de mariages**

La commune a souhaité procéder à la rénovation énergétique d'un bâtiment attenant à la mairie afin d'y aménager la salle de conseil et de mariages. La salle peut accueillir environ 30 personnes en conseil municipal (23 conseillers, le public et la presse) et environ 40 personnes en configuration salle des mariages.



Le programme de travaux retenu intègre :

- le remplacement des anciennes menuiseries ;
- l'isolation du plancher bas ;
- l'isolation des murs par l'intérieur ;
- l'isolation des rampants de toiture ;
- l'installation de radiateurs hydraulique basse température depuis la chaudière gaz existante ;
- l'installation d'un éclairage LED

**Montant du projet :** 117 090 € HT dont 107 090 € HT de dépenses éligibles

**Montant de l'aide du Département :** 34 310 € HT auquel s'ajoute une bonification de 6 862 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transition écologique et inclusive.

**MONTANT TOTAL D'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LES 2 PROJETS :**

299 182 € + 59 836 € de bonification

La somme de 299 182 € représente une partie de l'enveloppe globale allouée à la commune. En effet, celle-ci dispose d'une enveloppe totale d'un montant de 523 000 €. La commune pourra mobiliser le solde de l'enveloppe pour un futur projet actuellement en cours de réflexion.